

05/10/2005



## Communiqué de presse AG/PAL/992

Département de l'information • Service des informations et des accréditations • New York

**Comité pour l'exercice des droits  
inaliénables du peuple palestinien**  
288<sup>e</sup> séance - après-midi

### **LE COMITÉ DES DROITS DU PEUPLE PALESTINEN ADOPTE SON RAPPORT 2005 À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

Le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien a adopté sans vote, cet après-midi, son rapport pour l'année 2005 qu'il soumettra à l'Assemblée générale\*.

Le Président du Comité, Paul Badji (Sénégal), a en outre présenté le nouvel Observateur permanent de la Palestine auprès des Nations Unies, Riyad Mansour. Au nom du Comité, il lui a souhaité la bienvenue, espérant que le Comité et la Mission d'observation de la Palestine auprès des Nations Unies poursuivront leur coopération fructueuse. Il a par ailleurs informé le Comité que, dans le cadre du programme de formation pour 2005 que le Comité a conçu à l'intention du personnel de l'Autorité palestinienne, il avait accueilli en son sein deux fonctionnaires du Ministère des affaires étrangères. Ces fonctionnaires, qui ont commencé à travailler avec la Division des droits des Palestiniens, demeureront avec la Division durant toute la session actuelle de l'Assemblée générale. Le programme de formation destiné au personnel de l'Autorité palestinienne va fêter ses dix années d'existence, a-t-il ajouté, souhaitant que cette formation permette aux jeunes Palestiniens de mieux comprendre les objectifs et les activités de l'Organisation ainsi que les travaux de son secrétariat et d'autres organes. Le Comité a jusqu'ici dispensé une formation à 20 fonctionnaires de l'Autorité palestinienne, a-t-il souligné.

L'Observateur permanent de la Palestine, Riyad Mansour, a affirmé de son côté que la partie palestinienne considérait le démantèlement de colonies illégales de peuplement et le retrait israélien de la bande de Gaza et d'une partie du nord de la Cisjordanie comme un pas important pour mettre fin à l'occupation. Mais, ces opérations ont été effectuées sans tenir compte des préoccupations et des intérêts palestiniens et de nombreuses questions critiques n'ont pas été résolues, a-t-il souligné, citant, par exemple, les débris restés sur place à la suite des destructions des infrastructures, les points de passage de la frontière, y compris Rafah, l'aéroport et le port, et le passage sécurisé entre Gaza et la Cisjordanie. Un lien permanent entre Gaza et la rive occidentale est essentiel, car Gaza est isolée et ne peut être viable économiquement et politiquement, a assuré l'Observateur. Il est essentiel, selon lui, que les progrès se fassent sur toutes ces questions et que les espoirs renaissent. La question de la poursuite des activités de colonies illégales et de la construction du mur israélien dans les territoires occupés nous préoccupent beaucoup et devraient faire l'objet d'un examen sérieux de la part de la communauté internationale, a-t-il dit, estimant que cela devait être une question prioritaire, quels que soient les progrès accomplis.

---

\* Rapport contenu dans le document A/AC.183/2005/CRP.2

M. Mansour a ajouté que la Palestine continuerait d'affirmer le rôle important de l'ONU et la nécessité pour Israël d'appliquer ses résolutions. Compte tenu de l'intransigeance constante d'Israël et de la violation de ses obligations au titre de la Feuille de route, des résolutions des Nations Unies et de l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice (CIJ), la Palestine œuvrera à appliquer la décision des ministres arabes de reprendre la dixième session d'urgence de l'Assemblée générale dans le but de faire cesser les activités illégales de peuplement et de construction du mur, a-t-il souligné. Le Conseil de sécurité doit continuer de se saisir de la question, a-t-il poursuivi. Il a également indiqué que la Palestine suivait de près la question de la création de la Commission de consolidation de la paix ainsi que les débats relatifs à la création du Conseil des droits de l'homme.

Les grandes lignes du rapport du Comité ont été présentées par le Rapporteur, Victor Camillieri (Malte), qui a fait le point sur les actions menées sur le terrain et sur les efforts liés au processus de paix depuis octobre 2004. Tout en rappelant que le retrait de la bande de Gaza par les Israéliens constituait une occasion exceptionnelle pour faire avancer les négociations dans le cadre de la Feuille de route, le Comité estime, dans son rapport, que les colonies de peuplement et le mur construit par Israël demeurent contraires au droit international et humanitaire. Le Comité, qui propose à l'Assemblée générale d'appeler la communauté internationale à revitaliser la Feuille de route, insiste sur l'importance du travail du Quatuor, en vue de l'établissement d'une paix juste et durable en Palestine, conformément aux résolutions 242, 338 et 1397 du Conseil de sécurité. À cet égard, il se félicite de l'engagement des différentes instances internationales et gouvernementales pour leur soutien au peuple palestinien, notamment par les efforts de réhabilitation d'une économie viable sur la bande de Gaza.

Le Président du Bureau de coordination du Mouvement des non-alignés, Hamidon Ali (Malaisie), a effectué pour sa part une brève présentation des activités récemment menées à New York par le Mouvement sur les questions liées à la Palestine. Lors de leur réunion annuelle, à New York, le 20 septembre dernier, les Ministres des affaires étrangères des pays non alignés ont exprimé leur solidarité et leur soutien à la cause palestinienne et ont mis l'accent sur la nécessité pour les membres du Quatuor d'assumer leur responsabilité de respecter pleinement la Feuille de route en faveur de la création viable d'un État indépendant et souverain de Palestine, a-t-il notamment déclaré.

Par ailleurs, le Président du Comité a indiqué que la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien aura lieu le mardi 29 novembre 2005, dans la salle du Conseil de tutelle, de 10h30 à 13 heures.

La prochaine réunion du Comité sera annoncée dans le Journal.

\* \*\*\* \*

---

À l'intention des organes d'information • Document non officiel